

FORMULE AA-8(F)

CONSENTEMENT À L'ADOPTION DONNÉ PAR LE DIRECTEUR OU  
L'OFFICE DE SERVICES À L'ENFANT ET À LA FAMILLE

COUR DU BANC DU ROI

Dossier n° \_\_\_\_\_

(DIVISION DE LA FAMILLE)

CENTRE DE \_\_\_\_\_

ENTRE :

requérant(e),

-et-

intimé(e).

---

CONSENTEMENT À L'ADOPTION DONNÉ PAR LE DIRECTEUR OU  
L'OFFICE DE SERVICES À L'ENFANT ET À LA FAMILLE

---

Article 12 de la *Loi sur l'adoption*

Relativement à l'enfant, \_\_\_\_\_, né(e) à \_\_\_\_\_, dans  
la \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_, pupille de l'État  
confié(e) à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_,  
je soussigné(e), \_\_\_\_\_, consens par les présentes à ce qu'une ordonnance  
d'adoption de l'enfant soit rendue en faveur de \_\_\_\_\_, le (la) (les) requérant(e)(s).

FAIT à \_\_\_\_\_, dans la province du Manitoba, le \_\_\_\_\_.

PRÉSENTS :

\_\_\_\_\_  
Directeur des services à l'enfant et à la famille

ou

\_\_\_\_\_  
Témoin

\_\_\_\_\_  
Directeur général  
de \_\_\_\_\_

---

Copie 1 – Cour du Banc du Roi (Division de la famille)  
Copie 2 – Agence du (de la) requérant(e)  
Copie 3 – Office assumant la tutelle  
Les trois copies doivent être signées et contresignées.